

GUIDE DU TRI

*Des gestes simples
pour préserver l'environnement*



RÉDUIRE NOS DÉCHETS

en adoptant les bons gestes



En adoptant les bons réflexes, nous pouvons réduire facilement le volume de nos déchets :

- **Adapter nos habitudes de consommation** en évitant les produits suremballés, surtout s'ils sont en plastique.
- **Encourager le réemploi** en donnant une seconde vie à nos objets.
- **Valoriser les biodéchets** en les transformant en engrais.
- **Améliorer le tri** des matériaux recyclables.

Chaque geste compte pour créer un impact positif sur notre environnement.

Faisons ensemble le choix d'une consommation responsable et d'un tri efficace pour préserver durablement notre territoire.

LE MEILLEUR DÉCHET

est celui qui n'existe pas

Pour réduire durablement notre production de déchets, il suffit parfois d'adopter de nouveaux comportements :

Changer nos habitudes de consommation

- En passant du jetable au réutilisable,
- En réduisant l'utilisation du plastique,
- En évitant le gaspillage alimentaire,
- En adoptant les produits d'hygiène durables.



Donner une nouvelle vie à nos objets

- En favorisant le don ou en vendant les objets qui peuvent encore servir,
- En achetant d'occasion,
- En louant les objets dont je n'ai besoin qu'une seule fois,
- En réparant les objets qui peuvent l'être plutôt que de les jeter.

Trier nos biodéchets

- En les compostant à domicile,
- En les déposant aux bornes de collecte,
- En pratiquant la cuisine des restes pour éviter le gaspillage.

Les biodéchets représentent plus de 40% de nos ordures ménagères.



Trier ses biodéchets : le petit geste naturel

COMPOSTAGE À DOMICILE

Composter à domicile, c'est la manière la plus simple et la plus efficace pour réduire sa production de déchets en recyclant ses déchets organiques. Vous bénéficierez également d'un fertilisant naturel qui enrichira vos sols en nutriments essentiels.

Dans mon bac à compost, je dépose :



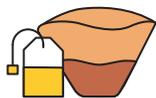
Les épluchures

Fanes, restes de légumes ou de fruits



Les déchets alimentaires

Coquilles d'œufs, pain, restes de repas...



Le marc de café avec filtre, les sachets de thé



Les déchets verts

Feuilles mortes, tailles de haies, fleurs séchées, paille...



La litière biodégradable

Fumiers des animaux

À ÉVITER :

Les viandes et os, les plantes malades ou traitées, les papiers imprimés, les graines et rhizomes, les tailles de conifères...

ASTUCE ZÉRO DÉCHET

- Si vous souhaitez vous lancer dans le compostage à domicile, nous pouvons vous accompagner. Contactez le service écocitoyenneté : ecocitoyennete@ccvsa.fr

Astuces pour un compost réussi

✓ Empilement Équilibré :

Alternez les couches de déchets humides (épluchures de fruits et légumes) avec des déchets secs (feuilles, branches) pour une décomposition équilibrée.

✓ Aération Régulière :

Mélangez le compost régulièrement pour encourager l'aération et accélérer le processus de décomposition.

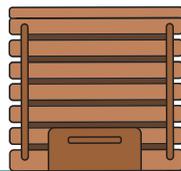
✓ Déchets fragmentés :

Découpez les déchets pour faciliter leur décomposition.

✓ Humidité :

Surveillez l'humidité, s'il est trop sec la décomposition n'opère pas, s'il est trop humide les déchets fermentent.

COMPOSTEUR



BORNE BIODÉCHETS

Pour les biodéchets que vous n'avez pas la possibilité de composter à domicile, la CCVSA met à votre disposition des bornes pour les déposer. Ils seront collectés pour être transformés en compost industriel. Votre bac gris sera allégé et vous contribuerez à préserver des ressources.

Dans la borne biodéchets, je dépose :



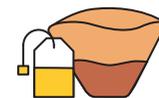
Les épluchures

Fanes, restes de légumes ou de fruits, coquilles de noix



Les déchets alimentaires

Coquilles d'œufs, pain, restes de repas...



Le marc de café avec filtre, les sachets de thé



Les viandes et poissons

Produits de la mer, coquillages, os...

INTERDITS :

Les déchets du jardin (tonte, feuilles mortes, fleurs séchées...), les fumiers, les cadavres d'animaux, les lingettes, les couches, les déchets plastiques ou chimiques, les litières pour chat, les capsules plastiques ou métalliques.

ASTUCES ZÉRO DÉCHET

- Pour éviter le gaspillage alimentaire, pensez à préparer vos menus de la semaine et votre liste de courses en conséquence, veillez à bien conserver et stocker vos plats et denrées au réfrigérateur, lancez-vous dans la cuisine des restes.



- ✓ Mettez vos déchets dans un sac kraft ou compostable avant de les déposer dans la borne.

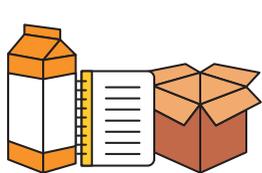
BORNE BIODÉCHETS



Trier ses emballages et papiers : le petit geste économique

Trier ses déchets recyclables permet de produire de nouveaux objets ou emballages en économisant de précieuses ressources.

Dans le bac jaune ou le sac jaune, je dépose en vrac et en mélange :



Les emballages en papier et carton

Papiers, briques alimentaires



Tous les emballages en plastique

Bouteilles, flacons, pots, barquettes, films...



Les emballages en métal

Conserves, canettes, aérosols, barquettes...

INTERDITS :

Le verre, les ordures ménagères, les déchets alimentaires, les papiers hygiéniques, les lingettes, les pots de fleurs, les couches culottes, les masques, les vêtements, les feuillages, les piles et batteries, les petits appareils électriques, les cartouches à air comprimé (protoxyde d'azote), les piles.

ASTUCES ZÉRO DÉCHET

- Lors des courses, évitez au maximum les produits suremballés. Privilégiez le vrac.
- Préférez l'eau du robinet, cela évite de consommer du plastique.



- ✓ Emballages en vrac, sans sac, et non imbriqués.
- ✓ Cartons pliés pour un gain de place.
- ✓ Emballages vidés, inutile de les laver.



COLLECTE : tous les 15 jours, semaines paires

Bac/sac à sortir la veille du jour de collecte, la poignée vers la rue, et à rentrer le soir même.

Sacs jaunes réservés aux usagers sans bac, à déposer dans un site dédié.

BAC OU SAC JAUNE



Trier le verre : le petit geste infini

Dans la borne à verre, je dépose :



Les bouteilles en verre

Bocaux, flacons, pots



INTERDITS :

La vaisselle, les verres à boire, les ampoules

ASTUCE ZÉRO DÉCHET

- Pensez à réutiliser vos bocaux pour stocker des aliments en vrac (pâtes, riz, céréales, sauces...), ou faire des confitures.

Textiles : le petit geste solidaire

Ils seront triés par une association solidaire et réemployés en friperie ou comme matière première isolante.

Dans les bornes textile, je dépose :

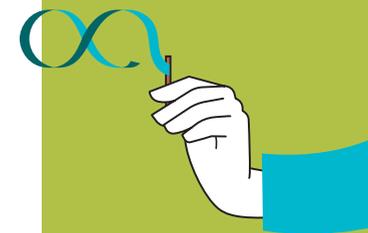


Les textiles usagés

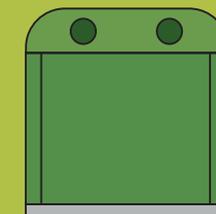
Vêtements, chaussures, linge de maison

ASTUCE ZÉRO DÉCHET

- Vendez ou donnez les vêtements dont vous n'avez plus l'utilité plutôt que de les jeter. Brocantes, vides greniers et marché aux puces sont organisés régulièrement, l'occasion de passer un moment convivial et utile.



BORNE À VERRE



Retrouvez l'emplacement des bornes textiles sur le site de Refashion :



Bacs gris et bornes grises : le petit geste léger

Dans le bac gris, je dépose les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets qui n'ont pas trouvé leur place dans les filières de recyclage :



Les déchets d'hygiène

Mouchoirs, lingettes, masques, couches...



Les petits objets en plastique

Stylos, rasoirs, brosses à dents...



La vaisselle cassée

En verre ou en porcelaine



Les mégots, poussières

Cendres froides, litières



COLLECTE : tous les 15 jours, semaines impaires

Bac à sortir la veille du jour de collecte, la poignée vers la rue, et à rentrer le soir même.

Couvercle non fermé = bac non collecté

Ne sortez votre bac gris que lorsqu'il est plein

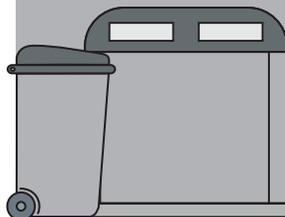


LES BORNES GRISES

(pour les usagers qui n'ont pas de bac) :
Accessibles 24h/24
avec l'Écopass.

Déposez vos déchets en sac-poubelle de 30 litres maximum.

BORNE GRISE OU BAC GRIS



Déchets verts : le petit geste pratique

Des plateformes sont présentes dans 12 communes du territoire pour y déposer vos déchets de jardin.

Aux plateformes déchets verts, je dépose :



Les déchets verts du jardin

Branchages, tonte, feuilles mortes...



ASTUCES ZÉRO DÉCHET

Vos déchets verts sont une ressource pour votre jardin : Privilégiez le mulching et le broyage !

- Le mulching consiste à tondre sans ramassage. Cette technique permet d'enrichir le sol via la décomposition de l'herbe, et évite de ramasser la tonte.
- Broyer vos branchages vous permet de réaliser un couvert végétal pour l'ensemble de vos plantations, ainsi vous limitez les arrosages, vous évitez le désherbage et le lessivage des sols tout en créant un lieu propice aux insectes utiles pour le jardin.
- Utilisez les feuilles mortes pour couvrir votre potager et le pied de vos arbres en hiver. Cela facilitera le désherbage du printemps et protégera le sol du lessivage des nutriments par la pluie.



Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les lieux et les horaires d'ouverture ou sur notre site internet rubrique Déchets verts :



INTERDITS :

Les piles et batteries, les ampoules, les pots, bocaux et bouteilles en verre.

Déchèteries mobiles :

le petit geste utile

La Communauté de communes organise un service de déchèterie mobile réservé aux particuliers résidant dans la Vallée de Saint-Amarin. Ces rendez-vous ont lieu régulièrement à :

- Moosch, place Arnaud Beltrame
- Fellinging, parking des ateliers communaux
- Malmerspach, parking du parc.

Aux déchèteries mobiles, je dépose :



Les encombrants



Les meubles usagés



Le bois

Ameubl., bois d'œuvre



Les métaux



Les cartons



L'électroménager



Les gravats



Les déchets spéciaux

Peinture, engrais...



Les huiles végétales



Les huiles minérales



Les piles/batteries



Les ampoules/néons

INTERDITS :

Les ordures ménagères résiduelles, les déchets verts, les pneumatiques, les bouteilles de gaz et extincteurs, les carburants automobiles, l'amiante, les cadavres d'animaux



- ✓ Vous y trouverez également un lieu dédié au réemploi qui vous permettra de donner une seconde vie à vos objets.



HORAIRES D'ÉTÉ

du 1^{er} avril
au 31 octobre
13h - 19h



HORAIRES D'HIVER

du 1^{er} novembre
au 31 mars
10h - 16h

Retrouvez le calendrier complet et le règlement sur notre site Internet :



EMMÉNAGEMENT ? DÉMÉNAGEMENT ? MODIFICATION DE LA TAILLE DU FOYER ?

Prenez contact avec la Communauté de communes pour mettre à jour votre situation et récupérer ou restituer votre matériel (kit biodéchets, Écopass, sacs).

Tout changement de situation doit être déclaré à la Communauté de communes le plus rapidement possible et conformément au règlement de service.



Besoin de sacs pour les recyclables ou les biodéchets ?

→ Rendez-vous dans votre mairie.



LE PORTAIL USAGER EN LIGNE

Pour faire vos demandes en ligne, payer votre redevance, suivre votre consommation du service, consulter l'historique de vos factures ou contacter le service, rendez-vous sur votre portail personnel. Vous devrez créer votre compte lors de votre première connexion.

Rendez-vous sur notre site internet rubrique Services et démarches :



L'ÉCOPASS : LE SÉSAME DE LA GESTION DES DÉCHETS

Les bornes biodéchets, les bornes grises et les déchèteries mobiles sont accessibles grâce à l'Écopass. Ce pass gratuit est à récupérer sur rendez-vous à la Communauté de communes.

ÉCOPASS

À chaque commune
son jour de collecte :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

À partir du 1^{er} mai 2024,
en alternance :



semaine paire



semaine impaire



POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Contactez le service écocitoyenneté :



par mail

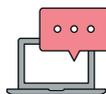
ecocitoyennete@ccvsã.fr



par téléphone

03 89 82 60 01

ou rendez-vous sur notre site internet :



www.ccvsã.fr



Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin
70 rue Charles de Gaulle • 68550 Saint-Amarin